

Vieillir ici

*Françoise BERNILLON **

L'émergence du fait social "vieillesse et immigration" appelle, au-delà des réponses techniques à apporter, une "intense réflexion sur le sens" pour éclairer "la question du lien générationnel comme du lien social" aujourd'hui. Enjeu du transfert, dans l'entre-deux générationnel et culturel, d'une pleine citoyenneté aux générations de la fin de ce siècle et du prochain. "Vieillir ici" recèle ainsi pour Françoise Bernillon de "formidables potentiels" à traduire en programmes "déterminés et inventifs".

Il existe au sein de l'espace public des questions qui tardent à émerger à la conscience et au travail collectif. Aussi, lorsqu'elles surgissent, un jour, avec force, urgence et évidence, personne ne peut plus ignorer leur existence.

Il en est ainsi de l'interrogation sur "Vieillesse et Immigration" qui a fait l'objet d'un atelier à Lyon en juin 1998, organisé par les délégations régionales du FAS Rhône-Alpes, Bourgogne et Auvergne. Les propositions de coopération ont été nombreuses, venues de différents horizons, associatifs, professionnels et institutionnels. La mobilisation rapide a montré l'importance que tous attachent au "vieillir, ici" d'hommes et de femmes immigrés vieillissants et qu'il est temps enfin d'en parler publiquement.

Une humanité à reconnaître

"Vieillesse et immigration", deux axes de réflexion, deux domaines d'intervention qui aujourd'hui doivent partager leurs compétences et prendre en compte les problèmes identifiés par les associations et organismes spécialisés afin que chacun assume ses responsabilités : ceux qui interviennent auprès des personnes âgées, les services de droit commun, ceux qui interviennent auprès des populations immigrées, le FAS et le secteur associatif. Il n'est pas trop tard pour réfléchir "ensemble" à cette question et laisser émerger les dynamiques profondes dont elle est porteuse.

Si, par de nombreux aspects, essentiels, la prise en compte du vieillissement des immigrés suppose des réponses techniques, professionnelles et institutionnelles, s'il s'agit de permettre l'accès à des droits, acquis par de nombreuses années de travail, notamment droits à la retraite, aux soins, à un logement

* *Députée Régionale Rhône-Alpes Auvergne du Fonds d'Action Sociale*

adapté, etc..., s'il convient aussi d'accompagner dans la dignité la dernière étape de vie des anciens travailleurs et travailleuses immigrés, la réponse à la question posée ne se limite pas à cela.

Aborder uniquement sous cet angle le fait que des hommes et des femmes de nationalité étrangère vont vieillir, mourir, et pour certains d'entre eux, choisir d'être enterrés ici, en France, serait très réducteur et une erreur au regard de l'histoire.

En effet, si le vieillissement est une situation somme toute banale, la prise en compte par les institutions françaises du vieillissement des travailleurs immigrés, affirme et affiche que le travail immigré, à travers les multiples parcours individuels, a été pour la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, comme pour les périodes précédentes, un moment important de notre histoire collective. Il convient de le reconnaître publiquement.

Il convient pour ces personnes qui n'ont été bien souvent pour le pays d'accueil qu'un corps qui travaille et pour le pays d'origine qu'un corps qui envoie de l'argent, d'affirmer enfin haut et fort leur contribution à la construction des patrimoines économiques, démographiques, sociaux et culturels communs. Seule la parole de ces "corps sans voix", surgissant dans un espace public où elle serait souhaitée et entendue, constituerait l'affirmation d'une humanité enfin pleinement reconnue. Car il y a un pouvoir extraordinaire des choses dites, un pouvoir symbolique qui ne supprime pas la souffrance mais permet de construire l'avenir alors que le silence, individuel et collectif, le silence des personnes comme celui des institutions, est profondément destructeur ; en ne permettant pas la compréhension réciproque, il interdit le "vivre ensemble".

Pour cela, il convient d'aborder le vieillissement des travailleurs immigrés non seulement sous l'angle des droits mais aussi comme clef d'entrée à un travail de mémoire, comme une exigence d'histoire, comme une intense réflexion sur le sens. Si nous en étions collectivement capables, cela éclairerait de manière libératrice la question du lien générationnel comme du lien social, en France, aujourd'hui.

Partager l'histoire et la mémoire

En effet une société a besoin pour se structurer que les différents groupes qui la composent partagent

explicitement, par-delà la cruauté de l'histoire, par-delà les guerres et les conquêtes, par-delà les intérêts divergents, au moins ce sur quoi ils se sont affrontés, ce qu'ils ont souffert ensemble, ce qu'ils ont détruit mais aussi ce qu'ils ont construit ensemble.

Produire du lien générationnel suppose que cette génération, née avant ou au début de la deuxième guerre mondiale, dont c'est la dernière étape de la vie, regarde en face ses espoirs et ses échecs, ses exils et ses luttes et engage fermement certains deuils.

Car le lien générationnel se construit tout autant dans la transmission que dans la rupture. Ne pas faire ce travail constitue une carence majeure pour les enfants tant au plan individuel et psychique qu'au plan social et collectif avec des interactions fortes entre ces deux plans.

Ainsi, la génération des plus de 50 ans ne peut pas laisser à ses enfants et petits-enfants le soin de faire le deuil du "retour".

Il appartient à tous, Français et étrangers, de prendre acte que les enfants des travailleurs immigrés des années 60 sont pour la plupart Français, qu'ils doivent l'être pleinement, c'est-à-dire sans arrière-pensées et sans discrimination.

Cela fait peut-être "de la peine" à certains, Français mais aussi étrangers ; ceux-là ont le droit d'avoir "de la peine" mais n'ont pas le droit de refuser dans les faits l'égalité des droits et des chances à ces enfants, citoyens français à part entière.

C'est à la génération des parents, c'est-à-dire aux plus de 50 ans, Français et étrangers, de dire non définitivement à des positions de repli, de subalternité, de condescendance, d'indifférence, de mépris ou de haine, de tourner la page, tout en l'assumant, d'une période de l'histoire et d'accepter que leurs enfants, quelle que soit l'origine des parents, entrent ensemble de plein pied dans une dynamique d'égalité et de responsabilité.

Un vrai travail partagé d'histoire et de mémoire pourrait permettre de participer à l'atteinte de cet objectif car c'est cette génération, de travailleurs immigrés comme de travailleurs français, qui lors des "trente glorieuses" a construit économiquement la France et l'Europe et a permis une fantastique éléva-

tion du niveau de vie, notamment des classes moyennes.

C'est aussi cette génération qui a été acteur et/ou témoin dans les années 50 des luttes sans merci liées à la guerre froide et à la décolonisation, qui a provoqué ou subi dans les années 70 les évolutions de la société vers plus de liberté, d'égalité et de dignité pour les femmes, les OS, les immigrés. Cette même génération est frappée dès les années 80 par une crise économique qui entraîne les groupes sociaux les plus fragiles dans une grande misère, désespérance et humiliation avec arrêt pour les nouvelles générations de "l'ascenseur social", renforçant ainsi pour les familles étrangères et leurs enfants les situations de subalternité instituée, liées historiquement au travail immigré et à la colonisation.

Pour ces raisons, nous devons constituer "en objet de travail" l'histoire de cette génération afin de construire des solidarités et des références partagées par tous.

Il s'agit là bien sûr, d'une immense ambition, à décliner en étapes et objectifs, à savoir :

- reconnaître les travailleurs et travailleuses immigrés vieillissant comme sujets de droits et d'histoire, de leur histoire individuelle comme de notre histoire collective,

- faciliter l'échange entre vieux travailleurs immigrés et vieux travailleurs français, hommes et femmes, pour rassembler et fédérer à partir d'expériences partagées,

- permettre à ceux qui se sont trouvés à un moment donné de l'histoire dans des camps ennemis de regarder en face cette réalité pour ne pas engendrer chez leurs descendants des haines inexpugnables transmises de génération en génération,

- affirmer que les attitudes de mépris et d'humiliation doivent s'éteindre avec cette génération : les enfants des immigrations issues des anciennes colonies, profondément blessés du déni, par la société française, de la dignité de leurs parents, doivent être à leur tour défendus contre toutes les discriminations par une mobilisation déterminée des pouvoirs publics, élus et Etat en particulier. Cela permettra à ceux de ces enfants tentés par des comportements déviants de

constater que la Loi protège tout autant qu'elle réprime, qu'elle s'impose à chacun, quelle que soit sa place dans la société ; il devient alors possible d'intérioriser une Loi ressentie comme juste.

- optimiser davantage l'extraordinaire créativité liée aux croisements, conflits et métissages de cultures.

Une dynamique à amplifier

Les processus permettant l'atteinte d'objectifs aussi ambitieux sont d'ores et déjà amorcés notamment par les acteurs de la politique de la ville et de la politique d'intégration : institutions, professionnels, associations et habitants.

Nombreuses sont les démarches et actions visant au respect des droits à des ressources, à la protection sociale, à la retraite, à des soins à domicile, à l'aménagement de petites unités de vie, à la prise en compte des handicaps, à la mobilité, à l'ouverture sur l'environnement, à des liens entre les foyers et les quartiers, à des allers et retours dans le pays d'origine, au choix du lieu de sépulture...

Parmi ces initiatives, certaines ont été évoquées à Lyon :

- une DRASS, une CRAM, des DDASS, et des associations d'accueil conduisent un travail en commun pour faciliter l'accès aux droits à la retraite.

- un CCAS et une association d'accueil se concertent pour assurer des conditions de vie satisfaisantes aux immigrés vieillissants.

- un sous-Préfet, des élus, des responsables d'une CAF, d'autres partenaires, constituent un groupe interinstitutionnel de veille relatif aux dysfonctionnements de l'accueil dans les services de droit commun.

- des associations gestionnaires de foyers promeuvent par des actions adaptées, des interactions entre les résidents des foyers et leur environnement, social dans le cadre du quartier, économique dans le cadre de la création d'activités.

- des retraités français et étrangers retrouvent leurs

communes racines rurales lors de la gestion de jardins familiaux

- des groupes de femmes dans un collectif, des groupes de pères, permettent une prise de parole forte et l'engagement d'un dialogue avec les enfants, avec d'autres parents, avec les partenaires institutionnels.

- des élus initient avec des partenaires publics, professionnels et associatifs, ainsi qu'avec des parents français et étrangers une réflexion sur le rapport à la loi et le refus des discriminations concernant tous les jeunes de la commune.

- une équipe DSU, une association spécialisée, des groupes d'hommes et de femmes français et étrangers dans une démarche d'intégration territorialisée avec l'appui d'un écrivain produisent des textes particulièrement émouvants permettant le partage des histoires de vie et de la mémoire.

- des résidents de foyers participent avec des jeunes et des adultes de tous âges et origines au défilé de la Biennale de la danse de Lyon, créant à cette occasion un moment d'exception où tout le bonheur et la dignité du monde se sont trouvés mêlés...

C'est à travers des exemples similaires que se constituent des solidarités intergénérationnelles et interculturelles, des réseaux d'échange des patrimoines communs, une histoire et une mémoire partagées. Mais il faut accélérer les processus car si les initiatives existent, elles sont encore trop isolées et confidentielles. Il en est encore temps. Il reste un nombre d'années suffisant pour que cette génération s'empare de son histoire comme d'un objet fédérateur du contrat social républicain. Cela suppose une impulsion volontariste de la part des pouvoirs publics.

C'est le sens du colloque initié par le FAS et qui, dans le cadre des orientations du gouvernement, tout particulièrement des impulsions données par les Ministres Aubry et Bartolone et des priorités du plan stratégique du FAS, doit inspirer les PRIPI (1), les CRIPI (2) et les contrats de ville et d'agglomération, pour élaborer des programmes régionaux, départementaux et locaux, déterminés et inventifs.

Ainsi la question du vieillissement des immigrés, d'objectif secondaire et sectoriel, doit devenir un des axes centraux d'une politique d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Pour conclure, il convient de remarquer que les ateliers préparant le colloque national sur "vieillesse et immigration" organisés dans le cadre du quarantième anniversaire du FAS ont eu lieu en 1998, année fortement symbolique puisque nous avons célébré le cinquantième anniversaire des Droits de l'Homme, le cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage et le quatrième centenaire de l'Edit de Nantes.

C'est avec l'espoir qu'à l'occasion de cette remontée dans le temps et de la relecture de siècles et décennies lourds d'événements et de mutations historiques tout autour de la Méditerranée et du monde, notre société bénéficie d'un éclairage fécond pour la résolution des difficultés d'aujourd'hui et pour l'optimisation des formidables potentiels qu'elle recèle à travers ses vieilles et jeunes générations. ■

(1) PRIPI : Programme Régional pour l'Insertion des Populations Immigrées

(2) CRIPI : Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées